

DEL/2024/FI/9
EXERCICE BUDGETAIRE 2024
BUDGET PRINCIPAL
CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'application des règles budgétaires et comptables en vigueur et, notamment du principe de prudence, il convient de constituer des provisions pour risques et charges. En application de la nomenclature M14, il revient à l'assemblée délibérante de fixer le montant de ces provisions.

Monsieur le Maire rappelle à ce titre qu'il est nécessaire d'en estimer le volume au regard :

Des charges exceptionnelles pouvant résulter :

- de la mise en œuvre par un organisme bancaire de garanties apportées par la ville dans le cadre d'emprunts contractés par des organismes de droit public ou ses établissements rattachés, auxquels elle aura apporté ladite garantie ;

Des risques pouvant résulter :

- du volume de titres émis auprès du Trésor Public mais non encore mis en recouvrement, ou au volume moyen observé de titres, porté annuellement en admission en non-valeurs,
- des différents contentieux en cours, ou à ceux pouvant résulter, notamment, des différents chantiers en cours sur la ville.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale, du 12 février 2024,

A 31 voix pour et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) le conseil municipal décide de procéder à la constitution de provisions pour risques et charges d'un montant de 30 000 € au budget 2024.

Ce montant pourra être revu en fonction de l'évaluation des risques potentiels à supporter par la ville au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT